

Compte rendu de la séance du 26 septembre 2017

Président : IBANEZ Lydia - Secrétaire : DUCHATEL Marie

Présents : Lydia IBANEZ, Hubert CARDONA, Marie DUCHATEL, Jean-Pierre BALAYE, Arnaud KONIECZNY, Béatrice GAMBUS, Carole VERGÉ

Excusés :

Absents : Sylvie BALMIER, Pierre GARESE, Benoît LANDMANN

Représentés :

Ordre du jour:

- Délibération pour libéralités reçues
 - Délibération pour motion de soutien pour le maintien de la Perception à Couiza
 - Délibération pour motion de soutien à la ligne ferroviaire entre Quillan et Carcassonne
 - Délibération pour approbation des modalités de calcul des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Limouxin
 - Délibération pour attribution des subventions aux associations
 - Projet de STEP à Croux
 - Projets d'aménagement voirie
- Affaires communales / questions diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme le maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne Marie DUCHATEL, pour occuper la fonction de secrétaire de séance, qui accepte de remplir ce rôle. Mme le Maire propose au

Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour suivante : ajout de 2 délibérations

- Délibération pour demande de subvention pour des travaux de réfection de la voirie communale

- Délibération pour décision modificative n°2 du Budget Principal

La modification de l'ordre du jour a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibérations du conseil:

Libéralités reçues (DE 2017 25) Adoptée : Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des administrés souhaitent participer à l'effort d'embellissement du village en effectuant un don à la Commune :

M. COURTOT Jean-Claude => 16.00 €

M. PEREIRA Tiago => 15.00 €

M. ALBERO Alain => 12.00 €

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré

ACCEPTE le don mentionné ci-dessus pour un total de 43.00 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Motion de soutien pour le maintien de la Perception à Couiza (DE 2017 26)

Adoptée : Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Mme le Maire informe que le Directeur des Finances Publiques a annoncé la prochaine fermeture de la perception en janvier 2018, toutes les communes de l'ancien canton de Couiza seront transférées sur la perception de Limoux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien pour le maintien de ce service public à Couiza.

Le Conseil Municipal
OUI l'exposé de sa Présidente
Après en avoir délibéré

DONNE SON ACCORD pour voter une motion de soutien pour le maintien de la perception à COUIZA

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à Madame la Députée de la Circonscription et à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Motion de soutien à la ligne ferroviaire entre Quillan et Carcassonne (DE 2017 27)

Adoptée : Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Considérant la menace de suspendre la circulation sur le tronçon ferroviaire Limoux/Quillan au 31 décembre 2017,

le conseil municipal ouï l'exposé de sa présidente et après en avoir délibéré,

- décide de se prononcer en faveur du maintien et du développement de la ligne ferroviaire Carcassonne Quillan sur la totalité de son parcours,
- appuie l'action de l'ALF
 - pour réclamer l'abrogation du décret gouvernemental portant sur les contrats de performances passés entre l'état et SNCF Réseau, qui exclut les lignes des catégories UIC 7 à 9 (dont la ligne Carcassonne Quillan) de l'entretien et maintenance courants. Cette ligne doit rester dans le périmètre national dans le but de garder performant un réseau qui garantit l'unité, la continuité du territoire et l'égalité d'accès au transport, dans le cadre d'un projet harmonieux conforme aux enjeux de l'avenir, en matière environnementale, écologique, économique et bien moins accidentogène.
 - pour demander que SNCF réseau mette à niveau l'entretien de base qui aurait dû être effectué avant l'application du décret (graissage des rails) afin de rétablir et garantir les performances de temps de parcours sur l'ensemble de la ligne.
 - pour qu'à la suite de la réalisation des travaux de régénération entrepris, les vitesses de circulations soient relevées au niveau optimum.

Pour que la continuité de l'exploitation ferroviaire du segment Limoux Quillan soit assurée et que les opérations liées à cela soient effectuées dans les délais le permettant.

Attributions de compensation pour 2017 (DE 2017 28) **Adoptée : Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique.
 Les principes de calcul des attributions de compensation ont été définis conformément aux dispositions du code général des impôts par le comité de pilotage instauré en vue de la fusion des communautés de communes.
 Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 12 juin 2017.
 Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

APPROUVE les montants des attributions de compensation pour 2017 conformément au rapport de la CLECT du 12 juin 2017 et tels qu'ils figurent ci-dessous :

ANTUGNAC => Attributions de compensation provisoires de 2017 = 14 172 €
 Attributions de compensations 2017(hors refacturations et services mutualisés) = 14 172 €

Attribution des subventions aux associations pour 2017 (DE 2017 29) Adoptée :

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Mme le Maire propose de fixer le montant des subventions allouées aux associations, pour le Budget 2017, comme suit :

| | |
|------------------------|-----------------|
| ACCA | 350.00 € |
| PACOUX | 100.00 € |
| SDIS DE COUZA | 60.00 € |
| LA CLEF DES CHAMPS | 150.00 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 450.00 € |
| FLEURIR ANTUGNAC | 250.00 € |
| FNACA CANTON DE COUZA | 45.00 € |
| LIGUE CONTRE LE CANCER | 450.00 € |
| DIVERS | <u>150.00 €</u> |

TOTAL **2 005.00 €** imputé au compte 6574 du Budget 2017

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

APPROUVE les montants des subventions allouées aux associations tels que définis ci-dessus
 AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de ces subventions

Décision modificative n°2 du Budget principal M14 (DE 2017 30) Adoptée :

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le Budget M14 2017 :

| Désignation des comptes | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
| Section fonctionnement | | |
| 002 Excédent de fonctionnement reporté | | + 68 522.22 |
| 023 Virement à la section investissement | + 58 000.00 | |
| Chap 011 Charges à caractère général | | |
| 6151 Entretien matériel roulant | + 5 000.00 | |
| Chap 012 Charges de personnel | | |

| | | |
|---------------------------------------------------|------------|-----------|
| 6411 Personnel titulaire | + 5 000.00 | |
| Chap 65 Autres charges de gestion courante | | |
| 6531 Indemnités Maire et Adjointes | + 522.22 | |
| | | |
| Section investissement | | |
| 021 Virement de la section fonctionnement | | 58 000.00 |
| Chap. 21 Immobilisations corporelles | | |
| 21728 - 86 Aménagement bâtiment technique | 20 000.00 | |
| 21318 - 98 Aménagement crèche | 38 000.00 | |
| | | |

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :
APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget M14 2017 comme détaillé ci-dessus

Demande de subventions pour travaux de réfection de la voirie (DE 2017 31)

Adoptée : Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réfection de la voirie Rue du Barri, Rue des Angles, Place des Marronniers, Rue de l'Eglise et Rue de la Garenne.

Des devis ont été réalisés par l'Entreprise LAURAND TP pour les montants HT suivants :

| | | |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------|
| - Rue du Barri (devis n°441) | => | 3 519.00 € |
| - Rue des Angles (devis n°442) | => | 1 666.00 € |
| - Place des Marronniers (devis n°443) | => | 2 720.00 € |
| - Rue de l'Eglise (devis n°444) | => | 552.50 € |
| - Rue de la Garenne (devis n°445) | => | 13 600.00 € |
| Soit un total de | => | 22 057.50 € HT |

Afin de financer ces travaux, Mme le Maire propose de demander l'aide du Département et de la communauté de communes du Limouxin par le biais du fonds de concours communautaire.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE les travaux de réfection de la voirie détaillés ci-dessus

DECIDE d'approuver l'estimation réalisée par l'Entreprise LAURAND TP pour un montant total hors taxes de 22 057.50 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2018 et sollicite du Département et de la communauté de communes du Limouxin (par le biais du fonds de concours communautaire) l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

| | | |
|---------------------------------------|----|-------------|
| Subvention Département (30%) | => | 6 617.25 € |
| Fonds de concours communautaire (22%) | => | 4 852.65 € |
| Fonds Propres de la Commune (48%) | => | 10 587.60 € |

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

S'ENGAGE à rembourser au département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
DECIDE de donner mandat à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Projet de STEP à Croux : Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de station d'épuration à Croux. Elle précise que le projet ne pourra être réalisé que lorsque le PLUIH aura été adopté soit en 2019 ou 2020. Pour cette raison les demandes de subventions n'ont pas encore été envoyées car elles ne sont valables que pendant 2 ans à compter de leur notification.

Projets d'aménagement de voirie : La voirie communale va progressivement être remise en état. Avant la fin de l'année la rue du château d'eau va être goudronnée, en 2018 le secteur place des Marronniers, rue du Barri et rue de Angles va être réalisé ainsi que la rue de l'Eglise et la rue de la Garenne (voir délibération ci-dessus). D'autres tranches seront programmées dans les années à venir (écarts, secteur du Causse...).

Affaires communales / questions diverses :

- Un mariage a eu lieu ce week-end, un quête a été effectuée et à rapporté 96 € que les mariés ont décidé de donner à l'école
- 6 associations ont envoyé un courrier au Président de la communauté de communes du limouxin pour signaler leur difficultés budgétaire (suppression des emplois aidés, subventions non réévaluées, aucune visibilité sur certains moyens alloués => prêts de salles et de matériel...).
- Les limitations de tonnage sur la traverse vers La Serpent vont être révisées. Actuellement il y a plusieurs limitations pour des tonnages différents sur la même voie.
- Une demande d'aide a été déposée auprès de CNP Assurances afin d'installer un défibrillateur sur la commune. La réponse devrait être connue vers la fin de l'année.
- Dernièrement les services techniques ont du intervenir afin de réparer plusieurs fuites d'eau (chez M. COMTE, chez M. STILL et au château d'eau de Montazels)
- Suite à la tempête IRMA, une note va être affichée afin d'informer les habitants qui souhaitent faire un don à "Aude Solidarité"
- M. KONIECZNY demande ou en est le projet d'instauration d'un sens unique dans la Cote du Treil, la Rue du Courral et la Rue du Lavoir. *L'arrêté municipal est presque terminé (il manque à rajouter un paragraphe concernant les poids lourds). Des panneaux de signalisation doivent être commandés pour pouvoir installer une signalisation cohérente.*
- Mme VERGÉ signale que le portillon pour l'entrée au jardins d'enfants est endommagé suite à des dégradations volontaires. *Le portillon est réparé et sera mis en service à la fin de cette semaine.*

Le Maire,
Lydia IBANEZ